



Procès-verbal de la séance **du Conseil Municipal**

Lundi 2 juin à 19h30

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ, et le deux du mois de JUIN, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE DE GUINCHAY s'est réuni en mairie, salle Marianne.

Secrétaire de la séance : François COLLOVRAY.

Présents : M. Hervé CARREAU, M. Franck BARRET, Mme Sandrine JAILLOUX, M. Didier PIN, Mme Séverine GUILLOUX, M. Alain JOSEPH, Mme Stéphanie ARQUÉ, Mme Josiane MOULIN, M. Pierre-Yves PERRACHON (arrivée à 19h35), M. Gilles SAUNIER, Mme Isabelle GIL, M. Gaël FROMENTÉ, Mme Fabienne GAUTREAU, Mme Stéphanie THOMAS, Mme Séverine FALCOTET, M. Philippe LOURENÇO (arrivée à 20h), M. François COLLOVRAY, Mme Brigitte GUILLAUME, M. Carlos ESTEVES, Jean-Emmanuel SCOTTO, M. Bernard PETIT, Mme Laetitia CARRACO, Mme Christiane MOUNIER, Mme Sylvie GIRARDIN.

Excusés : M. Guillaume BOUCHACOURT (pouvoir à Franck BARRET), M. Bernard GONNET (pouvoir à Jean-Emmanuel SCOTTO), Mme Martine CHAMPALE (pouvoir à Brigitte GUILLAUME).

Le quorum est atteint.

1. Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L 2121-15 précisant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Vu l'article 11 du Règlement intérieur du Conseil Municipal,

Considérant que le secrétaire assiste le Maire pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote, le dépouillement des scrutins et que la responsabilité du procès-verbal de séance lui revient,

Considérant que la désignation du secrétaire de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE :

- De ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- De désigner François COLLOVRAY comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 mai 2025

Vu les articles L 2121-25 et L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 mai 2025.

3. Compte rendu des réunions et commissions

- ✓ Commission finances et suivi du budget du 26 mai
Le point concernant la DM n°1 sera traité au point n°6 de ce Conseil. Un point consommation des crédits a été fait. En fonctionnement, 4 764 000€ sont prévus. A ce jour, 1 421 766,56€ sont réalisés en dépenses et 1 753 724,17€ le sont en recettes. En investissement, tous les chantiers sont lancés, avec une bonne surprise pour le moment à l'ouverture des plis de l'aménagement de la route des Burriers. Le service de gestion comptable nous a fait part de la restitution du CHD 2024, contrôle hiérarchisé des dépenses. On peut y souligner la diminution de moitié des rejets de mandats par rapport à l'année précédente, la baisse significative du côté mairie du délai global de paiement DGP qui gagne 5 jours, même si nous étions déjà dans le respect des délais règlementaires en 2023. La commune a réalisé 2 594 mandats. Le Maire remercie les services pour ces bons résultats obtenus. Intervention de Franck BARRET à propos des subventions. Le Maire précise qu'elles ont toutes été sollicitées et que nous avons même déjà reçu la réponse positive de la part du Département pour l'aménagement de la route des Burriers.
- ✓ CCAS du 28 mai
Avancée de la date du spectacle des enfants au 10 décembre au Pressoir avec un changement d'horaire à 17h pour que les agents du personnel de la mairie puissent y emmener les enfants. La compagnie est celle d'il y a 2 ans, elle avait donné entièrement satisfaction.

- Organisation du repas des aînés avec demande des traiteurs habituels + 2 autres. Demande de devis en cours pour effectuer le choix au prochain CCAS en juillet. Point consommation des bons aînés : relance à faire car les bons sont valables jusqu'au 30 juin et seulement 60% sont consommés : 38% le sont à la boucherie, 15% chez M&Vous, 8% à la boulangerie, 7% à la pizzeria Bellec, 6% à la pharmacie Huot, 5% à Parlons vins, 4% à idées Coiff, 4% chez Trichard, 4% chez la fleuriste. Rappel des manifestations organisées par le CCAS : One Woman show du 10 octobre au Pressoir : une première réunion pour son organisation a été faite le 17 février en présence de l'AGIRC ARRCO et une deuxième est prévue le 13 juin prochain à 10h ;
- Thé dansant du 23 octobre au Pressoir : l'animation de René LEBON a déjà été retenue. Le don du sang est toujours partenaire pour la buvette cette année ;
- Repas des aînés le 5 décembre au Pressoir ;
- Spectacle pour enfants le 10 décembre au Pressoir.
Encaissement de dons par le CCAS dont celui du cirque suite à son passage dans la commune.

Le Maire et les Adjoint(e)s présentent les conclusions des réunions et commissions municipales qui se sont tenues depuis le dernier Conseil Municipal.

4. Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activités et saisonniers, recrutement des vacataires

Rapporteur : Hervé CARREAU

Isabelle GIL demande à quoi correspondent les 4 postes d'adjoints techniques.
Il s'agit des saisonniers recrutés chaque année aux services techniques.

PROJET DE DELIBERATION N°1

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L. 332-23,1,
Considérant qu'il y a lieu de créer des emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité et saisonniers dans les conditions prévues au 1° de l'article 332-23 du Code général de la fonction publique,
Sous réserve de l'avis du Comité social territorial,

Le rapporteur entendu,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- APPROUVE la création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité ainsi que la liste des vacataires selon la liste suivante :
 - 4 postes d'adjoints techniques territoriaux à temps plein ;
 - 11 postes d'adjoints d'animation territoriaux à 20/35^e et 1 poste d'adjoint d'animation territorial à 11/35^e ;
 - 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps plein.

- MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence,
- AFFECTE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents concernés.

PROJET DE DELIBERATION N°2

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L. 332-23,1,
 Considérant qu'il y a lieu de recruter parfois des vacataires,
 Sous réserve de l'avis du Comité social territorial,

Le rapporteur entendu,
 LE CONSEIL MUNICIPAL,
 Après en avoir délibéré,
 A l'unanimité,

- APPROUVE la création d'emplois de vacataires selon le détail joint :

Volume annuel basé sur une année scolaire 1 800h ;
 Type de vacataire : animateur
 Pôle : solidarités et éducation ;
 Cadres d'emplois : adjoint d'animation territorial
 Rémunération : salaire horaire selon indice

- MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence,
- AFFECTE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents concernés.

5. Création d'un tarif pour le séjour seniors « cuisiner et compagnie, se réunir pour créer et partager »

Rapporteur : Séverine GUILLOUX

Le séjour aura lieu sur plusieurs jours et il s'effectuera en minibus, complété d'un covoiturage si besoin.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L. 332-23,1,
 Vu le projet social de la commune,
 Vu le projet de séjour seniors 2025 « cuisiner et compagnie, se réunir pour créer et partager »,
 Vu l'obtention d'un partenariat avec Kalivi par le biais de son appel à projets lutte contre l'isolement social,
 Vu l'avis favorable de la commission santé, social et solidarités du 24 avril sur le projet de séjour,
 Vu l'avis favorable de la commission finances sur le tarif de participation à proposer,

Considérant qu'il convient de fixer un tarif de participation à ce séjour,
Considérant que l'importance de la subvention obtenue permet à la commune de proposer un tarif attractif et accessible à tous,

Le rapporteur entendu,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

FIXE un tarif de 150€ pour chaque participant au séjour seniors 2025 intitulé « cuisiner et compagnie, se réunir pour créer et partager » ;

DIT que cette recette sera intégrée dans le budget de la commune.

6. Décision modificative n°1 du budget principal

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et L. 2313-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 28/2025 en date du 7 avril 2025 relative au vote du budget primitif pour l'exercice 2025 ;

Vu le budget primitif 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 26 mai 2025 ;

Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget primitif ;

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n°1 du Budget principal 2025 de la commune selon le tableau figurant en annexe.

7. Décisions du Maire prises en vertu de l'art. L 2122-22 du CGCT

Rapporteur : Hervé CARREAU

Sont présentées les décisions du Maire prises en vertu des délégations de pouvoir consenties lors du Conseil Municipal du 7 juin 2022 :

N°17-2025 : demande de subvention FAFA pour l'éclairage Led du terrain annexe

N°18-2025 : demande de fonds de concours MBA pour l'enseignement musical 2025

8. Agenda et informations du mois

Le Maire présente les principales actualités et informations à relever depuis le dernier Conseil Municipal.

- Point RH : L'absence de la DRH est prolongée jusqu'au 30 juin. La décision a été prise de basculer son assistante sur des missions RH à 100% (50% habituellement) et le recrutement d'un CDD de 3 mois est en cours à l'accueil de la mairie, notamment pour la gestion de l'urbanisme. Une annonce a été diffusée pour le recrutement du chef d'équipe espaces verts et pour le recrutement de la personne qui succèdera à Manon CHAILLET, à l'entretien et la jeunesse, qui retourne dans son cœur de métier. La commune recrute par voie de mutation Laurent GOUILLON pour succéder à William GEOFFRE au service voirie au 1^{er} septembre. Il nous vient de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais. La commune finalise également le recrutement des animateurs permanents et d'été. Enfin, la commune accueillera 4 saisonniers cet été aux services techniques :
Léonard DRUERE et Nathan VINCEROT en juillet ;
Mathys ARQUÉ et Emilio GATINET en août.
- Le Maire remercie les conseillers pour leur présence et leur aide à l'occasion de l'accueil de l'étape du Circuit de Saône et Loire dans notre commune.
- La Poste ferme son guichet au public de plus en plus, c'est inquiétant. En avril, fermé les 9, 12, 15, 19, 26, et 30 avril. En mai, les 2, 3, 10, 17, 22, et 24 mai.
- Information de l'organisation d'un concours des Maisons Fleuries 2025, organisé par le Département, c'est gratuit. Il s'adresse à tous les particuliers. Les bulletins d'inscription sont à renvoyer avant le 31 août. Cela a été diffusé sur tous nos supports de communication
- Point sur les astreintes : report de la décision de mise en place. Il y a encore des points à éclaircir dans l'organisation. Décision de prendre le temps de la réflexion car c'est un système pérenne à mettre en place, il ne faut pas se précipiter. Le commune va demander à bénéficier d'un accompagnement pour cela.
- La commune s'est rapprochée d'un architecte pour les travaux sous le restaurant scolaire car il va falloir déposer un permis de construire. C'est en cours de dépôt.
- Traitement de la commune pour désherber (projection) : la commune doit anticiper davantage pour que le prestataire désigné puisse organiser son travail, mais c'est compliqué de le faire tant que son budget n'est pas voté. En 2025, Franck BARRET précise que la commune ira à l'essentiel. Les lieux d'intervention sont diffusés en séance.
- Rappel de la commémoration du 18 juin à 19h au cimetière
- Rappel du repas annuel élus / agents du 12 juin, 19h, à la Maison de Pays. Il faut répondre à l'invitation.
- Rappel de l'inauguration du 14 juin, city stade et boulodrome à 16h : rendez-vous sur le parking de la mairie. Merci de répondre à l'invitation et de votre présence pour servir au vin d'honneur.

- Retour des données du radar pédagogique de MBA installé route de Juliéas pendant 15 jours. Entre 61 et 70km/h, on a 18% des véhicules, entre 71 et 80 km/h, on a 40% et entre 81-90km/h, on a 30%. La vitesse est élevée. Il y a un trafic de 482 voitures par jour, c'est important. Le point sera évoqué à la prochaine commission voirie. Isabelle GIL précise que ça roule toujours très vite sur cette départementale
- Notification positive de l'aide du Département pour les travaux d'aménagement de la route des Burriers. Un courrier de remerciements leur a été adressé.
- Rappel de la randonnée proposée par Carlos le 21 juin à 9h à la Maison de Pays. Relance pour répondre à cette invitation.
- La journée de cohésion des agents de la commune se déroulera le mercredi 4 juin à Touroparc : à cette occasion, les services de la mairie seront fermés.
- La commune a reçu les remerciements du cirque pour leur passage dans la commune. Ils ont fait un don au CCAS.
- La Préfecture nous informe de l'abaissement du niveau de risque à « négligeable » pour la grippe aviaire.
- Publication de l'arrêté préfectoral portant sur les dates d'ouverture de la chasse du 21 septembre 2025 au 28 février 2026. Ces dates diffèrent selon le gibier concerné, Jean-Emmanuel SCOTTO précise que la chasse commence toujours dans la commune après les vendanges, malgré les autorisations préfectorales.
- Rappel du passage de la 5^e étape du Critérium du Dauphiné à La Chapelle de Guinchay le jeudi 12 juin. Horaire de passage annoncé : 14h55. Ils arrivent de Saint Amour Bellevue et tournent au carrefour de la Ferté sur Juliéas.
- Courrier de la Direction Régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) au sujet de la flavescence dorée : la période de traitement commence le 2 juin et les dates précises sont consultables sur le site de la DRAAF.
- Madame PERNOT, Principale, quitte le collège
- La commune est déférée au Tribunal Administratif de Dijon pour un dépôt de permis qui concerne l'aménagement d'une piscine. Une décision du Maire sera prise pour autoriser la commune à ester en justice. A la question de Brigitte GUILLAUME, il est précisé que la parcelle n'a pas été récemment reclassée et que le classement actuel est su et connu de longue date. A la question de François COLLOVRAY, il est répondu que les services de MBA n'ont pas à intervenir. C'est la commune qui est compétente sur les questions d'urbanisme sur la base du Plan Local d'Urbanisme qu'elle a voté et qui s'applique.

9. Tour de table

Les conseillers municipaux sont invités à s'exprimer publiquement.

DIDIER PIN

- Compte-rendu job dating : une 20aine d'entreprises participantes, comme l'an dernier. Il y a eu beaucoup de monde le matin au démarrage surtout. Un

questionnaire de satisfaction a été envoyé aux entreprises, on en attend le retour. Il remercie Bernard PETIT, conseiller, pour sa présence et son aide tout au long de la manifestation.

- Compte-rendu voisins vigilants du 27 mai. Une 20aine de personnes également présentes dont le Commandant de la brigade de Gendarmerie de La Chapelle. Il y a été décidé de créer un groupe sur l'application Whatsapp entre tous les acteurs pour fluidifier la communication entre tous. Jean-Emmanuel SCOTTO demande s'il faut prendre au sérieux les annonces de vigilance qui circulent sur les réseaux sociaux à propos de la commune ? oui, tout à fait, c'est important d'y porter attention.
- Marché nocturne le 27 juin : Didier PIN demande l'aide des conseillers pour le rangement des tables prêtées cette année par la commune de Fleurie. Il la remercie chaleureusement.

STEPHANIE ARQUÉ

- Remerciements du comité des fêtes pour l'attribution de la subvention 2025
- Diffusion d'un « Save the date » pour la cérémonie nationale de remise des lauriers pour le label « Ville active et sportive » le 30 octobre à Nice. Une réponse sera faite à la commune avant le 14 juillet pour le renouvellement de la distinction et avant le 10 septembre pour le nombre de lauriers
- Tenue de la réunion avec les associations pour le calendrier des fêtes 2023 le 11 juin à 18h30 salle Marianne
- Annonce de la commission communication qui se tiendra le 5 juin à 18h30 en mairie

BRIGITTE GUILLAUME demande quel type de travaux est fait en ce moment route des Burriers. Ce sont des travaux de canalisation d'eau réalisés conjointement avec MBA.

PHILIPPE LOURENCO demande à ce que la commission voirie fasse un passage route de Romanèche. Le Maire répond que ce n'est pas fini, on ira voir ensuite. Il signale également un sinistre lié aux intempéries et demande de manière plus générale s'il y en a eu beaucoup sur la commune ce week-end. Le Maire répond qu'il n'y a pas eu de gros dégâts dans la commune. Il n'y a pas de demande de catastrophe naturelle à effectuer, toute personne sinistrée devra uniquement contacter son assurance pour effectuer une déclaration.

PIERRE-YVES PERRACHON précise tout de même beaucoup de grêle sur la partie haute de la commune.

JEAN-EMMANUEL SCOTTO demande la nature des travaux actuels le long de la voie ferrée. C'est au niveau des passages d'eau sous la voie ferrée, précise Franck BARRET. Le Maire dit qu'il faut ramener dans la zone humide. Un busage est en cours, avec injection de béton pour ne plus avoir à contrôler tous les ans si les voûtes ne se détériorent pas avec les passages d'eau. Ils remettent le terrain à niveau ensuite.

ALAIN JOSEPH évoque la réception du boulodrome il y a 2 semaines. Les boulistes ont pris possession des locaux. Ils ont installé des lavabos, des tablettes et reste un problème à régler de drains sur la façade Sud pour prévenir les infiltrations.

SANDRINE JAILLOUX

- Visite du CCJ au centre des pompiers de La Chapelle, avec 20 jeunes présents sur 27. Elle remercie les pompiers de leur accueil. Ils ont été acteurs, avec des mises en situation, c'était très intéressant. Elle remercie Bernard GONNET et Séverine FALCOTET de les avoir accompagnés. Ce bilan sera fait à la prochaine réunion du CCJ car les pompiers ont l'habitude d'avoir un retour sur le ressenti des enfants.
- Annonce de la tenue de la commission enfance et familles le 24 juin à 18h30 en mairie.

FRANCK BARRET

- Annonce de la tenue de la commission voirie le 14 juin à 9h. Rendez-vous en mairie
- La première passe de fauche a été réalisée par les services, l'ensemble de la commune est couverte. Une 2^e passe est prévue d'ici 15 jours.

Séance levée à 20h21



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 JUIN 2025

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES LORS DE LA SÉANCE

| <i>Numérotation</i> | <i>Objet</i> |
|---------------------|--|
| 34/2025 | Désignation du secrétaire de séance |
| 35/2025 | Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 mai 2025 |
| 36/2025 | Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activités et saisonniers |
| 37/2025 | Recrutement des vacataires |
| 38/2025 | Création d'un tarif pour le séjour seniors « cuisiner et compagnie, se réunir pour créer et partager » |
| 39/2025 | Décision modificative n°1 du budget principal |

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 JUIN 2025

| <i>Nom et prénom</i> | <i>Fonction</i> | <i>Emargement</i> |
|-----------------------------|------------------------|---|
| CARREAU Hervé | Maire | |
| BARRET Franck | Premier adjoint | |
| JAILLOUX Sandrine | Deuxième adjointe | |
| PIN Didier | Troisième adjoint | |
| GUILLOUX Séverine | Quatrième adjointe | |
| JOSEPH Alain | Cinquième adjoint | |
| ARQUÉ Stéphanie | Sixième adjointe | |
| BOUCHACOURT Guillaume | Conseiller municipal | Excusé, pouvoir à Franck BARRET |
| CARRACO Laetitia | Conseillère municipale | |
| CHAMPALE Martine | Conseillère municipale | Excusée, pouvoir à Brigitte GUILLAUME |
| <u>COLLOVRAY François</u> | Conseiller municipal | |
| ESTEVEES Carlos | Conseiller municipal | |
| FALCOTET Séverine | Conseillère municipale | |
| FROMENTÉ Gaël | Conseiller municipal | |
| GAUTREAU Fabienne | Conseillère municipale | |
| GIL Isabelle | Conseillère municipale | |
| GIRARDIN Sylvie | Conseillère municipale | |
| GONNET Bernard | Conseiller municipal | Excusée, pouvoir à Jean-Emmanuel SCOTTO |
| GUILLAUME Brigitte | Conseillère municipale | |
| LOURENÇO Philippe | Conseiller municipal | |
| MOULIN Josiane | Conseillère municipale | |
| MOUNIER Christiane | Conseillère municipale | |
| PERRACHON Pierre-Yves | Conseiller municipal | |
| PETIT Bernard | Conseiller municipal | |
| SAUNIER Gilles | Conseiller municipal | |
| SCOTTO Jean-Emmanuel | Conseiller municipal | |
| THOMAS Stéphanie | Conseillère municipale | |